



Municipalité de  
**La Macaza**

53, RUE DES PIONNIERS  
LA MACAZA (QUÉBEC) J0T 1R0



## Bulletin d'information—Avril 2018

### Mot de la mairesse

Chères macaziennes et chers macaziens,

La saison hivernale peine à nous quitter et comme la majorité des gens, j'ai hâte au retour de la chaleur. Le froid intense prolongé, beaucoup de séquences de verglas et le peu d'heures d'ensoleillement que nous avons connus cette année ont déjoué les prévisions budgétaires au niveau de l'abrasif. Le comité de voirie se réunira pour faire le post mortem de cette saison et préparer un plan de travail pour la saison d'été. La Municipalité attend avec impatience la confirmation du montant d'argent qui nous sera octroyé dans le cadre du programme TECQ. 2018-2022.

Quelques changements ont été effectués au niveau des ressources humaines. Nous avons embauché une nouvelle recrue au poste d'horticulteur : monsieur Riel Demers. Nous lui souhaitons bienvenue dans l'équipe! Madame Isabelle Hébert a obtenu le poste de réceptionniste trois jours semaine. Félicitations à notre Isabelle!

Notre directeur général adjoint est maintenant en congé de paternité. Étienne est maintenant l'heureux papa d'une belle petite fille nommée Roseline. Toutes nos félicitations aux nouveaux parents! Durant le congé de paternité d'un mois que prendra Étienne à la naissance de son enfant, et pendant son congé parental qu'il prendra ensuite une semaine sur deux, la Municipalité tentera de combler ce poste sans l'embauche d'une nouvelle personne malgré que la période estivale soit une période de l'année toujours très occupée. Notre directeur a suggéré qu'Isabelle travaille 5 jours plutôt que 3, durant la semaine où Étienne sera absent ce qui permettra de libérer Karine Paquette pour seconder notre directeur adjoint dans certaines tâches.

À surveiller dans ce bulletin, l'ouverture de l'écocentre, un nouvel horaire à la bibliothèque afin de mieux desservir les usagers et des textes sur la protection de l'environnement pour souligner le jour de la terre qui est célébré le 22 avril, partout à travers le monde.

Je vous souhaite un beau mois de mai et je vous invite à la prochaine séance du conseil, le 13 mai à 19h. Café et biscuits seront servis. C'est un rendez-vous!

Céline Beauregard, mairesse

### Sommaire :

• Mot de la mairesse	1
• Mot du directeur général (Faits saillants du conseil municipal)	2
• Urbanisme	3
• Informations générales	4
• Capsule d'histoire	5
• Informations générales	6
• Bibliothèque	7
• Calendrier des événements	8

### Pour rejoindre la municipalité

Tél. : 819-275-2077

Fax : 819-275-3429

Courriel : [info@municipalite.ca](mailto:info@municipalite.ca)

En cas **d'urgence**,  
vous pouvez rejoindre  
le Service des travaux publics ou  
l'employé de garde au  
**(819) 278-5074**

### Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Mardi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Mercredi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Jeudi : 8h à 12h - 12h45 à 16h30

Vendredi : 8h à 12h

### Heures d'ouverture bibliothèque

Mardi : 13h à 15h 18h30 à 20h30

Mercredi : 16h à 18h

Jeudi : 12h à 18h

Samedi : 10h à 14h

Changements  
À venir

## Mot du directeur général

### Faits saillants de la séance ordinaire du conseil municipal du 9 avril 2018

- Le conseil municipal a adopté la résolution 2018.04.62 appuyant la démarche du groupe de parents souhaitant la création de deux écoles à caractère alternatif dans la Vallée de la Rouge.
- Le règlement 2018-135 concernant la gestion contractuelle a été adopté.
- Le conseil municipal a nommé madame Isabelle Hébert afin de combler les besoins de la Municipalité en ce qui a trait au poste de secrétaire réceptionniste trois jours par semaine.
- Le conseil municipal a rejeté les résultats de l'appel d'offres 2018-01 et a résolu de lancer un nouvel appel d'offres pour l'achat d'un véhicule électrique ayant une autonomie électrique supérieure à 230 kilomètres afin de remplacer le véhicule de marque Chevrolet Tracker 2003 qui est désuet.
- Il a été résolu de procéder à l'embauche de monsieur Riel Demers au poste d'horticulteur saisonnier.
- Une résolution a été adoptée afin de présenter un projet visant à améliorer la convivialité du parc municipal pour les aînés dans le cadre du programme PIQ-MADA volet 2.
- Le projet de règlement 2018-136 concernant l'attribution des numéros d'immeubles a été présenté.
- Le conseil municipal a approuvé les résultats de l'appel d'offres 2018-02 et a résolu de procéder à l'achat d'un camion 10 roues muni des équipements à neige auprès de l'entreprise Camion Freightliner Mont-Laurier au montant de 248 500\$. La dépense sera financée par le règlement d'emprunt 2018-138.
- Les élus ont adopté le règlement 2018-137 décrétant un emprunt de 2440\$ pour pourvoir aux frais d'émission dans le cadre du refinancement du règlement d'emprunt 2012-077.
- Une résolution a été adoptée afin de mandater les Municipalités s'étant portées requérantes à représenter La Macaza dans le dossier du Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures.
- La résolution 2018.04.74 a été adoptée afin de procéder à l'installation de 2 plaques commémoratives concernant l'ancienne base militaire de La Macaza dans le parc municipal.
- Un nouvel horaire a été approuvé pour la bibliothèque municipale. Celui-ci entrera en vigueur en juin.
- Le conseil municipal a résolu de participer au projet de modélisation Hydro-castor de l'OBV-RPNS afin de modéliser les risques de rupture des barrages de castors pour les infrastructures.
- La résolution 2018.04.77 mandatant l'UMQ pour l'achat de sel de déglacage pour la voirie a été adoptée.
- Une demande d'aide financière a été déposée dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale.
- Le conseil a résolu de renouveler le contrat concernant le lavage des embarcations.
- Le conseil a résolu de mettre en place un service de collecte des objets volumineux sur demande afin d'aider les citoyens ne disposant pas des moyens nécessaires afin de transporter leurs objets volumineux à l'écocentre. Le service sera offert au coût de 25\$ par appel.
- Les nouveaux membres du Comité consultatif d'urbanisme ont été nommés.
- La demande de dérogation mineure concernant le 370 chemin Joseph Topolniski a été approuvée.

### Jacques Brisebois, directeur général

Ce document se veut un simple résumé des faits saillants des informations, délibérations et décisions du Conseil Municipal en assemblée publique de Conseil et est publié à titre informatif seulement et n'a, par conséquent, aucune valeur légale à cet égard. Toute personne désireuse de connaître la nature exacte des informations qui apparaissent au présent bulletin doit consulter le texte du procès-verbal dûment adopté par le Conseil Municipal, disponible, notamment sur le site internet de la Municipalité.

# URBANISME

## **Saviez-vous que vos activités sur le territoire de la Municipalité peuvent polluer les eaux?**

Le règlement 219 relatif au zonage divise le territoire de la Municipalité de La Macaza en neuf (9) grandes zones en fonction de leurs vocations : Campagne, Conservation, Forestière, Industrielle, Institutionnelle, Patrimoniale, Récréative, Villégiature, Urbaine. Aucune eau dans ces zones ne peut atteindre le seuil de pollution sans intervention humaine. Parmi les activités permises à travers ces zones, la moins polluante serait la récréation extensive. Elle est autorisée dans toutes les zones sauf pour les zones industrielle et institutionnelle.

Le MDDELCC distingue trois (3) grandes catégories d'activités qui polluent l'eau : Les activités industrielles, les activités agricoles, les activités urbaines. Sur notre territoire, comme activité urbaine, on met l'accent sur la construction. **Au terme de l'article 8.3.1 alinéa j), la superficie totale construite sur un terrain ne doit pas dépasser un maximum de 10% de la superficie du même terrain.** Selon la British Columbia Ministry of Water, Land and Air protection (2002) cité par le MAMROT (2010), la dégradation des écosystèmes sur un territoire s'amorce à partir de 10% de la surface imperméabilisée. D'une manière générale, toutes les parties construites d'un territoire sont imperméabilisées (ex. la toiture d'une maison, le pavage d'une entrée charretière ou d'un stationnement). Or, L'imperméabilisation d'un milieu ne fait qu'augmenter la vitesse de ruissellement (en cas de pluie ou de tout autre déversement d'eau) avec leur charge de polluants pour l'acheminer vers un plan d'eau (lac, rivière, etc.).

Le non-respect de la réglementation pour l'entretien des fosses septiques de façon périodique, l'utilisation des installations septiques non conforme, la coupe des arbres et la tonte des gazons dans la bande riveraine, l'action de laisser des matières malsaines dans l'environnement, le non-respect du 50% du couvert végétal peuvent être considérés comme pollution ponctuelle et quelquefois comme pollution diffuse dépendamment de l'ampleur de la propagation des contaminants en provenance de ces activités avant d'atteindre les eaux de surface ou souterraines.

**Alors, si vous voulez réduire la pollution de l'eau dans votre municipalité quatre (4) exigences réglementaires s'imposent :**

1. Respecter le maximum de 10% de surface construite sur votre terrain;
2. Mettre ou maintenir les installations septiques dans la conformité des normes;
3. Maintenir au minimum 50% de votre terrain sous couvert végétal;
4. Ne pas nettoyer les bandes riveraines et les maintenir à l'état naturel pour qu'elles puissent servir de filtre pour les eaux de ruissellement avant d'atteindre un plan d'eau.

Vous pouvez aussi privilégier la construction d'entrées charretières en gravier plutôt qu'en asphalte. Ainsi, l'eau de pluie pourra s'infiltrer plus facilement dans le sol où elle sera filtrée naturellement plutôt que de ruisseler directement dans les cours d'eau.

Pour toute rencontre avec l'inspecteur, n'oubliez pas de prendre un rendez-vous!

Exumond Dieuconserve, Inspecteur urbanisme et environnement.

Téléphone : 819 275-2077 poste 24

Courriel: [urba1@munilamacaza.ca](mailto:urba1@munilamacaza.ca)

**Article 3.1** : Division de La Municipalité en zones.

Références : [http://www.mddep.gouv.qc.ca/jeunesse/bassin\\_versant/activites.htm](http://www.mddep.gouv.qc.ca/jeunesse/bassin_versant/activites.htm) consulté le 09 avril 2018.

Références : BOUCHER, Isabelle (2010). La gestion durable des eaux de pluie, Guide de bonnes pratiques sur la planification territoriale et le développement durable, ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'occupation du territoire, coll.

« Planification territoriale et développement durable », 118p.

**Pollution ponctuelle** : la source est identifiable. **Pollution diffuse** : Source multiple.

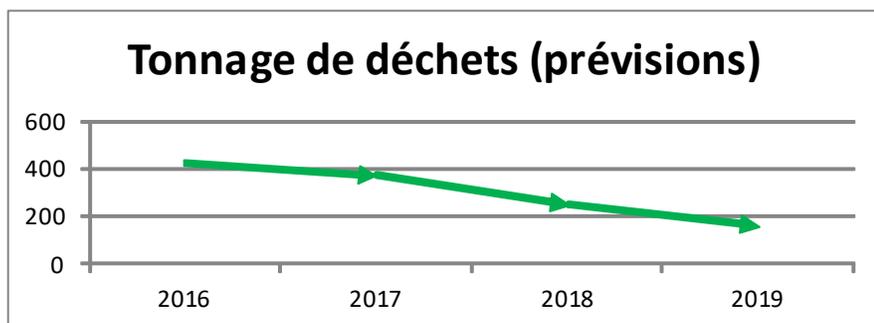
## RECYCLAGE, COMPOSTAGE, ÉCOCENTRE : OBJECTIF ZÉRO DÉCHET!

Depuis quelques années, les mesures se multiplient au Québec afin de réduire la quantité de déchets produits. En effet, **la plus grande partie des matières contenues dans nos bacs à déchets pourraient être recyclées ou transformées en compost** ce qui réduirait les coûts économiques et environnementaux de l'enfouissement. **Le graphique suivant détaille la composition d'un bac à déchets moyen au Québec** et démontre qu'il y a place à l'amélioration:



Source: Recyc-Québec

À La Macaza, grâce notamment aux efforts de recyclage des citoyens, la quantité de déchets produits est en baisse depuis quelques années. Diverses mesures sont aussi en cours de réalisation pour améliorer encore plus notre bilan et détourner de l'enfouissement les matières récupérables et composables. Par exemple, l'ouverture récente de l'écocentre devrait permettre, à terme, de détourner de l'enfouissement plus de 80 tonnes de déchets par année. L'arrivée des bacs bruns en septembre 2018 permettra une réduction des déchets de 46 tonnes dès 2018 et de 137 tonnes dès 2019 qui sera la première année complète d'opération. Ainsi, des baisses importantes de la quantité de déchets produits par les macaziens(nes) sont à prévoir. **D'ici la fin de 2019, la production de déchets par les macaziens(nes) est susceptible de diminuer de plus de 60% par rapport à 2016** comme le démontre le graphique suivant qui tient notamment compte de l'écocentre et de l'arrivée du bac brun:



Toutes ces mesures et les efforts nécessaires de chaque macazien nous approchent progressivement de **l'objectif zéro déchet.**

### ERRATUM-VTT

En ce qui concerne le sondage du mois dernier concernant la circulation des VTT sur les chemins municipaux, la municipalité tient à vous aviser que les résultats obtenus ne seront pas comptabilisés. Pourquoi? La formulation de la question fut un irritant pour plusieurs d'entre vous car vous ne pouviez manifester de façon claire votre accord ou votre désaccord puisqu'il n'y avait qu'une case par question.

C'est suite à une demande du Club quad iroquois de permettre la circulation des quads sur le chemin du Lac Chaud puis d'une discussion avec l'association des propriétaires du Lac Chaud que j'ai eu l'idée de ce sondage. J'ai mal saisi les propos de membres de l'association et j'en assume la responsabilité.

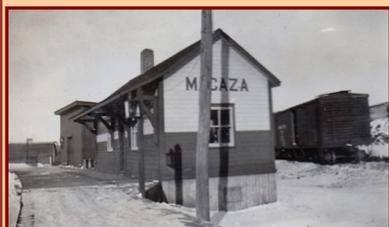
Je remercie les gens qui ont pris le temps de répondre à ce sondage et je m'excuse auprès d'eux pour cette fâcheuse situation.

Nous reviendrons sur le sujet avec une mise en situation et un questionnaire plus adéquat qui permettra de bien cerner vos intentions.

*Votre mairesse*

## CAPSULE D'HISTOIRE

### «ÉCHOS DU PT'IT TRAIN DU NORD SIFFLANT À LA MACAZA !»



Le «P'tit Train du Nord» tant voulu par le regretté sous-ministre de la colonisation et curé Antoine Labelle se rend à La Macaza dès 1904 pour s'arrêter à la «Station Daoust» destinée au chargement des billots. Cette 1ère gare Macazienne a été construite entre les lots 9 et 10 du Rang Est de la Rivière-Rouge, voisine de «l'Hôtel Daoust» sur le lot 11. Elle était située à mi-chemin entre le «pont de Fer/Chars» et la «pompe éolienne» qui ressemble un moulin à vent. La gare comportait une 2<sup>e</sup> voie ferrée dite d'évitement pour faciliter le chargement du bois et le retour vers le sud du train rempli d'énormes billots destinés aux moulins à scie sur les rives de la rivière des Outaouais. L'origine du nom «Daoust» reste inconnue dans nos recherches.



En 1904 le train entreprenait son voyage inaugural entre Montréal et l'Annonciation ouvrant le tronçon Labelle-L'Annonciation. Il empruntait le premier pont de bois Macazien dit «Trussel» pour franchir la «Chute de la petite sœur» menant à «L'île aux fesses» et en 1909 suite à des travaux titanesques le train sifflait jusqu'à Mont-Laurier.

En 1922 la gare Daoust est relocalisée près du village au «pont de fer/chars» et devient aussi une gare de passagers et de marchandises (bois, charbon, denrées, courrier, etc.) Le pont de bois est alors reconstruit en Fer et inauguré la même année. En 1942 Achille Bélanger (1911-1996)devint chef de gare avec son épouse Jeannette-Noëlla Miljour (1918-2014). Ils ont élevé leur famille dans une maison construite près de la voie ferrée qui fut détruite par le feu allumé par un tison provenant la chaudière de la locomotive. Le couple repose dans notre cimetière.



D'importantes infrastructures ferroviaires avaient été aménagées autour de la gare dans ce secteur historique et patrimonial i.e. Garages de mécanique, voie d'évitement pour les wagons, entrepôt de dynamite, équipement , résidence de la C.I.P., etc. C'est aussi depuis ce site que dès 1952 le bitume pour construire la piste d'atterrissage était réchauffé pour être transporté au site stratégique de la défense nationale qui allait devenir ensuite la base militaire de 1962 à 1972.

Combien d'entre nous se souviennent d'avoir voyagé à bord du train du nord qui disparut en 1980 pour ensuite céder son couloir ferroviaire à la piste verte ?

**Chou chou..... le Train du Nord a perdu le nord comme notre ami Félix Leclerc nous le chantait avec verve !**

Benoit Thibeault & Christine Macias — Bénévoles

Sources: Société d'histoire et de généalogie des Hautes-Laurentides, Jean-Paul Bélanger, Jean-Pierre Varin.

Photos : Calendriers de La Macaza



### Appel aux bénévoles

La Maison de la culture de La Macaza tiendra une rencontre pour les bénévoles le 3 mai à 18h30 à la vieille école au 67, rue des Pionniers en préparation de la saison estivale 2018. Merci d'avance pour votre précieuse implication. Nouveaux bénévoles bienvenus. Pour plus d'information, contacter Johanne Leduc au 819-278-5364 ou par courriel à [maisonculturemacaza@gmail.com](mailto:maisonculturemacaza@gmail.com).

### SERVICE DE COLLECTE DES VOLUMINEUX.

Suite au retrait de la collecte des volumineux, dû à l'ouverture de l'écocentre en 2017, nous offrirons à compter de l'été 2018 un service de collecte sur demande opéré par les employés de la voirie. Ce service est mis en place afin d'aider les citoyens ne disposant d'aucun moyens nécessaires pour transporter leurs volumineux à l'écocentre. Il vous est offert moyennant un coût de \$25 par appel, pour un maximum de deux appels par année pour la même adresse.

**Ouverture de l'écocentre le samedi 19 mai 2018**  
**De 8h à 12h**



**APCHA**  
GARANTIE  
CONSTRUCTION RESIDENTIELLE

Construction  
**PO Lefebvre**

R.B.Q # 5596-3474-01

**ENTREPRENEUR GÉNÉRAL**  
EXPERT EN RÉNOVATION • FINITION INTÉRIEURE & EXTÉRIEURE  
Agrandissement Pose de portes et fenêtres Toiture Charpente Revêtement Maison neuve

**Pierre-Olivier Lefebvre**      **819.275.1738**  
constructionpolefebvre@gmail.com

Nous aimerions faire connaître votre commerce aux citoyens de La Macaza!

Si vous désirez qu'on parle de votre commerce dans une page de notre bulletin, vous pouvez nous envoyer un texte avec photo à l'adresse suivante: [adjadm@munilamacaza.ca](mailto:adjadm@munilamacaza.ca)

*\*La municipalité n'engage aucune responsabilité envers les services offerts des entreprises mentionnées dans nos bulletins.\**

## BÉNÉVOLES RECHERCHÉS

Les bénévoles qui désirent s'impliquer pour les activités suivantes : La Fête de la Pêche au Lac Chaud le 9 juin, La Fête Nationale Régionale de la Rouge à Rivière-Rouge le 24 juin et la Fête du Canada le 1<sup>er</sup> juillet au parc Adolph Ozell, peuvent communiquer avec Laurent Bourgie au 819.421.1689 ou [loisirs@munilamacaza.ca](mailto:loisirs@munilamacaza.ca)

## NETTOIE-THON

Enfin, c'est le printemps!

Nous vous invitons, petit et grand à venir nettoyer les rues de la municipalité!

Départ : Garage municipal 77, ch. De l'Aéroport

Samedi le 19 mai 2017 à 8h30.

Beau temps, mauvais temps!

## DISTRIBUTION D'ARBRES

LE 19 MAI dans le cadre du mois de l'arbre et des forêts, la municipalité remettra des arbres



gratuitement à ses citoyens. Plusieurs essences seront disponibles et la distribution se fera au garage municipal de La Macaza à compter de 9h à 12h.

Nous vous y attendons en grand nombre!

## LAVAGE DES EMBARCATIONS

Cette année, les propriétaires d'embarcations pourront faire laver leur bateau ainsi que leur remorque de bateau au poste de lavage : Dépanneur & Resto-bar La Macaza situé au 314, chemin de l'Aéroport, La Macaza (de **7h00 à 19h00** tous les jours) pour la période du 27 avril 2018 au 15 octobre 2018. Ce nettoyage est obligatoire pour tous propriétaires d'embarcation motorisé non-résidents de La Macaza. Quant aux résidents qui utilisent leur embarcation sur un plan d'eau situé à l'extérieur de la municipalité, ceux-ci doivent également les faire laver avant de le remettre à l'eau à La Macaza. Une mesure efficace contre la prolifération d'espèces aquatiques envahissantes nuisibles (moules zébrées, myriophylles à épis...).

**Ensemble, protégeons nos lacs !**



La municipalité est à la recherche d'un **bénévole-artisan** pour construire un croque-livres qui sera installé dans le parc Adolphe Ozell.

Vous pouvez communiquer avec Karine pour plus de détails au 819-275-2077 poste 25.

## Subvention pour le remplacement d'une installation septique

Votre installation septique est très ancienne et ne respecte pas les normes en vigueur? Celle-ci risque alors de devenir une source de pollution pour votre puits ou votre lac. Savez-vous que **vous pouvez obtenir une subvention pouvant atteindre 500\$** pour la remplacer? En effet la Municipalité de La Macaza dispose d'un fond environnemental servant entre autres à supporter financièrement les propriétaires qui souhaitent mettre aux normes leur installation septique. Pour obtenir plus de détails, consultez la rubrique « Fond environnemental » dans la section « règlements municipaux » du site web de la Municipalité ou composez le 819-275-2077.

## Achat de couches lavables: des subventions disponibles à La Macaza

Afin de réduire leurs dépenses et leur empreinte environnementale, plusieurs familles choisissent les couches lavables pour leur bébé. Afin d'encourager ce choix, la Municipalité de La Macaza collabore avec l'organisme *La Mèreveille* afin d'offrir à ses résidents un remboursement pouvant atteindre un maximum de 100\$ à l'achat de couches lavables. Pour obtenir des détails au sujet de ce programme, communiquez avec *La Mèreveille* au (819) 623-3009 ou par courriel au [nais-renais@ireseau.com](mailto:nais-renais@ireseau.com)

# BIBLIOTHEQUE

## Nouvelles heures d'ouverture de la bibliothèque

Chers citoyens. Veuillez prendre note que votre bibliothèque affichera de **nouvelles heures**

d'ouverture **dès juin** :

**Mardi : 13h à 17h**

**Mercredi : 15h à 19h**

**Jeudi : 12h à 17h**

**Samedi : 9h à 12h**

Au plaisir de vous servir!



Tu as entre 2 et 14 ans?

Inscris-toi au Club de lecture d'été TD entre le **16 et le 23 juin**.



Une foule d'activités et de concours t'attendent!



Cet été, **nourris tes passions** à ta biblio!

### BINGO



Lieu : l'aréna de Rivière-Rouge dans la salle en haut.

Date : 6 mai, 20 mai, 3 juin, 17 juin

Heure : 13h

Il y aura une pause durant l'été, de retour en septembre.

### Inscription pour Camp de jour pour les 5 à 12 ans Camp Méléon de Rivière-Rouge



\* Du samedi 12 mai au vendredi 18 mai via le <https://www.sport-plus-online.com/PrmsMVC/?Vird=88&ArrId=132>

\*Du lundi 14 mai au vendredi 18 mai à l'hôtel de ville au 25, rue l'Annonciation Sud de 8 h 30 à 16 h 30

**\*\* Votre municipalité rembourse l'excédent du tarif pour les non-résidents\*\***

Pour plus de détails, vous pouvez consulter : <https://www.riviere-rouge.ca/camp-de-jour-0>

## Pêche sportive au Québec - Du 1er avril 2018 au 31 mars 2019

Périodes, limites et exceptions-Zone 11 (pour les exceptions consulter le site du MRNF)



PÉRIODE	ESPÈCES	LIMITE DE PRISE	NOTE
1 <sup>er</sup> avril 2018 au 31 mars 2019	Bar rayé	Pêche interdite	—
15 juin 2018 au 30 novembre 2018	Achigans Maskinongés	6 en tout 1	—
18 mai 2018 au 30 novembre 2018	Brochets Doré jaune et doré noir	6 en tout 6 en tout	— Pêche à la ligne seulement Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce (Voir Limites de prise, de possession et de longueur .
15 juin 2018 au 31 octobre 2018	Esturgeons	1 en tout	—
27 avril 2018 au 16 septembre 2018	Ombles Ouananiche Touladi, omble moulac et omble lacmou Truite arc-en-ciel truite fardée et truite brune	10 en tout 3 2 en tout 10 5 en tout	— — Une limite de longueur peut s'appliquer pour cette espèce (Voir Limites de prise, de possession et de longueur. — —
27 avril 2018 au 30 novembre 2018	Éperlan Grand corégone Marigane noir Perchaude Autre espèces	120 5 30 50 Aucune limite	— — — — —

# Calendrier des événements

## Mai 2018

Dimanche    Lundi    Mardi    Mercredi    Jeudi    Vendredi    Samedi

		1	2	3	4	5
6 Bingo 13h Rivière Rouge	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16 Parler pour parler 13h30	17 Dîner des Joyeux Macaziens	18	19 *Ouverture de l'écocentre 8h à 12h *Distribution d'arbres au garage municipal *Nettoyage départ garage municipal 8h30
20 Bingo 13h Rivière Rouge	21 Bureau municipal fermé Date limite pour enlever les tempos	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31	<b>**IMPORTANT**</b> Changement de date pour la distribution des arbres. Annulation de l'échange de végétaux.	

### Les Joyeux Macaziens

Calendrier du mois mai 2018

Cartes du lundi : 7-14-21-28 @19h

Activités du jeudi : 3-10-17-24-31 @ 13h

Billard les jeudis @ 13h

Dîner Poulet BBQ jeudi le 17 mai

Thème : Bonne fête des mères



Pour recevoir les communiqués de la  
Municipalité, veuillez envoyer votre  
adresse courriel à [info@munilamacaza.ca](mailto:info@munilamacaza.ca)

Date de tombée de la prochaine édition  
**9 mai 2018**

Prochaine parution :  
**mai 2018**

Imprimé par :

Centre de copies et d'impressions  
Bureautique des Trois Vallées SENC  
2, des Fondateurs  
La Minerve, Québec J0T 1S0  
Tél. : 819-274-2660  
Courriel : [ebtv258@hotmail.com](mailto:ebtv258@hotmail.com)

